

Ça tourne



EMOTIONS

A en rire, à en pleurer, à en crier. . .

Sommaire

1. Notre projet
 - 1.1 Pourquoi ce projet?
 - 1.2 Présentation du groupe
2. L'organisation du festival
 - 2.1 Présentation du festival
 - 2.2 Organisation du festival
3. Le déroulement du festival
4. Avantages
 - 4.1 Du côté des réalisateurs
 - 4.2 Du coté des partenaires
5. Organisation du projet
6. Financement
 - 6.1 Moyens marketing
 - 6.2 Moyens de financement
 - 6.3 Budget prévisionnel
7. Annexes
 - 7.1 Formulaire de droit de diffusion
 - 7.2 Sécurité



1. Notre projet :

1.1. Pourquoi ce projet ?

Nous sommes un groupe de 11 étudiants en deuxième année de Licence de science économique et de gestion, membre de l'association Eco'nexion dans laquelle nous participons au projet de réalisation d'un festival de courts métrages.

Notre groupe, intéressé par le court-métrage, profite de ce projet pour avoir une connaissance plus profonde de sa création, réalisation, diffusion. De plus, en tant qu'étudiants impliqués, nous ne nous contentons pas d'observer les choses, c'est pourquoi nous avons décidé d'organiser un festival de court-métrage.

1.2. Présentation du groupe :

Grâce à ce projet de festival, 11 jeunes personnes de l'Université de Lille 1 se sont réunies pour travailler en groupe afin de le réaliser en avril.

Morgane Adamczak

Barbara Cousin

Pauline Dalle

Emeline Degobert

Nicolas hayammes

Martin Koper

Wenxin Li

Gaya Madjnoun

Elodie Royer

Steve-Stéphane-Sandy Pinchard

Bryan Thuillier

Comme indiqué dans son nom, le court métrage est intéressant par son concept : c'est en fait un mini film faisant passer une histoire, une idée, ou encore une morale. Il a un avantage sur son faible besoin de financement, ce qui favorise les jeunes réalisateurs, qui ne possèdent pas généralement de grands budgets pour produire de longues œuvres. Beaucoup de réalisateurs de courts métrages n'ont pas l'occasion de faire partager leurs travaux et de se rendre connu par le public.

De plus, le court-métrage est un divertissement attirant pour ceux qui le connaissent, il existe de nombreux festivals à l'international. En France, c'est un domaine déjà exploité par endroit mais qui a besoin d'être davantage développé, puisqu'une importante partie de la population ne les connaît pas vraiment.

2. L'organisation du festival :

2.1. Présentation du festival :

L'idée de court métrage au lieu de long métrage dans le cadre de manifestation artistique tel que le festival est plus intéressant car il y a davantage de réalisateurs qui peuvent participer et exposer leur film et ainsi transmettre plus d'histoires aux spectateurs. De plus ce genre d'événement est très prometteur pour l'avenir.

En effet, bien que peu connus, de plus en plus de gens s'intéressent aux festivals de courts métrages, à la fois pour le côté « festif » de la manifestation où tout le monde peut se retrouver et passer un agréable moment, et à la fois pour les courts métrages : on peut dire que c'est un secteur qui se développe assez vite grâce aux progrès technologiques et techniques. D'ailleurs, ces progrès ayant leurs coûts, il devient de plus en plus intéressants pour les réalisateurs de se pencher sur ces petits films à petits budgets.

Nous avons décidé nous aussi de prendre part à l'organisation de ce genre d'événements car c'est un secteur auquel nous croyons et que nous voulons faire découvrir et prospérer.

Le festival a pour nom « **Ca tourne !** », clin d'œil à la célèbre réplique du réalisateur. De ce fait ce simple rappel amène à penser directement à la réalisation cinématographique et son univers.

Cette année, le festival a pour thème ***EMOTIONS, à en rire, à en pleurer, à en crier....***

Nous sommes partis sur l'idée que notre société actuelle s'exprime de plus en plus ouvertement. C'est de ce fait un domaine porteur d'intérêt à la fois pour le réalisateur qui dispose d'une certaine marge d'inspiration, et le spectateur. Une émotion est par ailleurs une manifestation soudaine de sensations, c'est pourquoi il est intéressant de transmettre des émotions à travers des projections elle-même de courtes durées.

Le court métrage est un film cinématographique d'une durée plus courte, entre 5 et 30 minutes, voire 50 minutes. Nous recherchons par ailleurs des courts d'une longueur moyenne de 15 minutes (de format inconnu : information future). De plus, nous sommes davantage intéressés par de jeunes réalisateurs, que ce soit amateurs ou professionnels. Nous avons réalisé un sondage dans le but de relever les genres cinématographiques qui se distinguent parmi les goûts du public. Nous avons pu constater que les genres de l'animation, le fantastique et la science fiction ainsi que le comique se détachent, mais les autres genres ne sont pas éliminés pour autant de notre choix.

Puisque nous sommes intéressés par de jeunes réalisateurs, nous recherchons de ce fait à toucher un public du même âge. De plus, le thème que nous avons choisi pour ce festival correspond bien au public qui se retrouvera dans les émotions. De par cet objectif nous recherchons à faciliter les échanges entre réalisateurs et spectateurs afin d'assurer une bonne ambiance.

2.2. Organisation du festival :

Nous prévoyons entre 100 et 150 spectateurs pour le festival. Nous recherchons donc une salle de projection, type cinéma, pouvant accueillir ce maximum, voire jusqu'à 200 personnes. La salle envisagée est prévue au sein de la métropole Lilloise, dans le but d'être accessible à tous par n'importe quels moyens. L'avantage de situer le festival dans une zone fortement peuplée qu'est Lille et ses alentours est intéressant du fait que c'est une zone regroupant une large variété de spectateurs potentiels, avec les écoles, les universités, le commerce, les événements (expositions, salons,...).

3. Le déroulement du festival :

Nous soulignons l'importance donnée à la programmation du festival car nous nous basons sur les disponibilités du public que nous visons plus particulièrement. Aussi nous avons programmé le festival à la date de la mi-avril qui commencera vers 20h et durera 3h environ.

Les soirées seront divisées en plusieurs parties chacune, avec un entracte entre celles-ci. Les différentes réalisations seront regroupées en thèmes d'émotion.

En plus du côté divertissant qu'apporteront les divers courts métrages proposés, la manifestation met en avant la rencontre afin d'établir un échange à but pédagogique entre les réalisateurs et les spectateurs. En effet, pendant la projection les réalisateurs pourront apporter au public leurs idées de recherches, leurs sources d'inspiration, les moyens qu'ils ont employés pour réaliser leurs films, et pourront également répondre aux questions de la salle. Tout cela pour comprendre le but recherché par le réalisateur pour transmettre les émotions au public.

Ces explications auront aussi pour objectif de départager les courts métrages. En effet, nous prévoyons d'instaurer une compétition. Ce concours sera basé sur un vote du public. Le court métrage qui aura reçu le plus de votes recevra une récompense.

Le festival dispose aussi d'une buvette et d'un bar payant dont pourra profiter le public pendant l'entracte et autres moments. En plus de se restaurer, cela pourra encore favoriser le partage entre spectateurs et réalisateurs.

Pour améliorer l'organisation, le déroulement de ce festival, une enquête de satisfaction sera mise en place auprès du public et des réalisateurs, afin de pouvoir nous améliorer pour les festivals à venir.

4. Avantages :

Nous sommes très actifs dans la réalisation de ce projet, le menant à son aboutissement de façons très organisées. Nous veillons par ailleurs à ce que tout se déroule dans les meilleures conditions. Pour cela il est important que chaque personne extérieure au groupe de ce projet se sente confiant vis-à-vis de l'équipe et du projet en lui-même.

4.1. Du côté des réalisateurs :

Il est important de noter que chaque réalisateur qui sera d'accord pour travailler sur ce projet avec nous se verra remettre un contrat indiquant qu'il accepte de nous céder les droits d'auteur de son court métrage (voir Annexe). En contrepartie nous nous engageons de notre côté à ne diffuser leur réalisation que durant le festival. L'élément positif de cet événement pour ces jeunes réalisateurs est sans doute l'opportunité de faire connaître leur court métrage en allant, peut-être pour la première fois, à la rencontre du public. De plus avec la médiatisation et la compétition organisée entre courts métrages, le festival offre un échange plus large pour certains. En effet, le réalisateur pourra partager son expérience avec d'autres, ce qui lui permettra de progresser, et bien sûr le gagnant du concours aura droit à un public plus vaste [et d'autres privilèges]. La publicité faite offrira peut-être la présence de professionnels dans le public, la rencontre avec eux constitue un avantage d'importance.

4.2. Du côté des partenaires :

Nous recherchons des sponsors qui pourraient nous aider dans notre projet que ce soit de manière financière, pour la promotion de notre projet ou encore pour nos actions comme par exemple la mise en place d'une tombola.

Le fait de participer avec nous à la création de ce festival leur permettra de se mettre en avant sur l'aide aux projets de jeunes étudiants. Cela peut leur permettre de valoriser davantage l'image de leurs sociétés/entreprises par la publicité obtenue et d'obtenir un plus large public. De plus, ils pourront acquérir de nouvelles connaissances sur le domaine du court métrage et par la même occasion accéder à de nouveaux contacts comme le public ou les réalisateurs. . .

Pour assurer la confiance de nos partenaires dans le sérieux de la réalisation de notre projet, nos membres se réunissent toutes les semaines afin de faire un compte rendu de nos actions et communiquent régulièrement via un site internet.

Si collaborer à ce projet vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter, nous serons à votre entière disponibilité pour répondre à vos questions.

5. Organisation du projet :

Période	Tâches
Octobre	- Définir le thème, le public visé et réaliser un sondage sur leurs préférences - Monter une première maquette décrivant notre projet - Réaliser une première programmation des tâches à réaliser
Novembre	- Approfondir notre projet afin de réaliser un dossier descriptif pour contacter des partenaires, des réalisateurs et des sponsors tels que les radios, les journaux locaux, ou encore les sites spécialisés.
Décembre	- Contacter des associations et des réalisateurs. - Trouver un lieu pour la projection
Janvier	- S'associer aux événementiels afin de promouvoir notre projet
Février	- Suivre les contacts établis et les relancer jusqu'à la projection
Mars	- Réaliser la publicité et promouvoir l'événement jusqu'à la projection
Avril	- Manifestation finale
Mai	- Traitement des questionnaires de satisfaction pour les années suivantes

6. Financement :

6.1. Moyens marketing :

Nous avons établi plusieurs idées marketing pour faire la promotion de « Ça tourne ».

Pour cela nous avons créé des sites Internet représentant notre projet :

- <http://www.myspace.com/554848645>
- <http://festivalcatourne.ifrance.com/>

De plus, nous comptons faire de la publicité par des flyers et des affiches lors de nos actions avec l'association comme par exemple lors de soirées. . .

Pour finir avec les moyens marketing, nous avons également pensé à faire une bande annonce présentant le festival.

6.2. Moyen de financement :

Afin de pouvoir réaliser notre festival nous avons mis en place un plan de financement.

Actions avec l'association :

- soirée
- tombola
- vente de magnets clignotants

Banque et association :

- <http://assoandco.fr/>

Sponsors recherchés :

- Cinémas
- Radios
- Journaux
- Chaînes de télévision
- Grandes enseignes
- Ministère national de la culture

6.3. Budget prévisionnel :

Nous avons établie un budget à ne pas dépasser pour la réalisation du festival « ça tourne » :

- Salle :
.Prix

- Buvette
 - . Boissons
 - . Snack
- Réalisateurs
 - . Droits d'auteurs
- Moyens marketings :
 - . Bande annonce :
 - . Flyers, Affiches
- Divers :
 - . Décorations

7. Annexes

7.1. Formulaire droits de diffusion :

Contrat D'engagement

Entre les soussignés :

Association Eco'Nexion
Université libre de Lille 1
Licence 2 Economie Gestion
Bat SH3 Salle B13
59655 Villeuneuve d'ascq cedex

et

Raison sociale de l'entreprise :

Numéro de SIRET :

Code NAF (APE) :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Représenté par :

Ci-après dénommée « **l'organisateur** »,

D'autre part,

Il est convenu ce qu'il suit :

Article 1 : L'objet

Il est organisé la manifestation suivante :

Projection du film :

Date et heure :

Lieu :

Capacité de la salle :

Prix d'entrée :

Article 2 : Engagement du producteur

Le producteur autorise la projection du film à la date mentionnée et pour une projection ainsi que la reproduction des documents fournis dans le dossier de presse pour une utilisation sur des supports de communication

Article 3 : Engagement de l'organisateur

L'organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche. Il assumera le service général du lieu. Il a en charge la projection du film à partir du support DVD. La projection du film suppose l'achat au préalable du support DVD auprès du producteur.

L'organisateur effectuera la publicité de la manifestation.

L'organisateur déclare avoir effectué les déclarations préalables à la SACEM.

Article 4 : Tarif et modalité de la prestation

L'organisateur s'engage à verser au producteur sur présentation d'une facture, la somme de :€ TTC,

datée du jour de la prestation, par chèque, mandat ou virement. Cette somme est détaillée comme suit :

- Droits de projection pour une association, un festival, une société, une personne morale, avec ou sans droits d'entrée et pour une seule projection :HT, soit€ TTC

Article 5 : Annulation du contrat

Le contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article 6 : Traitement des litiges

En cas de contestation sur l'exécution du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables.

La signature du présent contrat implique l'adhésion aux conditions ci-dessus.

Fait en deux exemplaires à

le

L'organisateur

Le Producteur

D'autre part,

Il est convenu ce qu'il suit :

Article 1 : L'objet

Il est organisé la manifestation suivante :

Projection du film :

Date et heure :

Lieu :

Capacité de la salle :

Prix d'entrée :

Article 2 : Engagement du producteur

Le producteur autorise la projection du film à la date mentionnée et pour une projection ainsi que la reproduction des documents fournis dans le dossier de presse pour une utilisation sur des supports de communication

Article 3 : Engagement de l'organisateur

L'organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche. Il assumera le service général du lieu. Il a en charge la projection du film à partir du support DVD. La projection du film suppose l'achat au préalable du support DVD auprès du producteur.

L'organisateur effectuera la publicité de la manifestation.

L'organisateur déclare avoir effectué les déclarations préalables à la SACEM.

7.2. Sécurité :

Vos pouvoirs et obligations

Le principe : responsabilité des organisateurs et pouvoirs de police du maire

- Les organisateurs sont **responsables de la sécurité de l'événement**.
- Toutefois, vous êtes l'autorité de police compétente pour assurer le bon ordre et la sécurité publique sur votre commune lors de l'événement :
 - veillez à ce qu'ils respectent bien leurs obligations juridiques ;
 - imposez-leur toutes les mesures de sécurité que vous jugez indispensables ;
 - refusez de mettre à disposition un équipement communal si vous estimez que son utilisation comporte un risque.
 - exceptionnellement, vous pouvez interdire la manifestation si vous jugez qu'elle représente un danger important ;
- Veillez toujours à équilibrer vos mesures de police avec les risques que présente l'événement.
- Vos pouvoirs de police s'exercent :
 - sur l'ensemble de la commune,
 - dans un lieu public comme dans un lieu privé, dès lors que la manifestation est accessible au public,
 - que la commune ait organisé ou non l'événement.

Vos devoirs

- Transmettez au préfet, à la police et à la gendarmerie toutes les informations concernant la sécurité de l'événement.
- Si la manifestation se déroule sur des équipements communaux :
 - faites respecter par les organisateurs :
 - > les conditions normales d'accès et d'utilisation des installations,
 - > le règlement intérieur,
 - > les consignes de sécurité en cas d'accident.
 - les installations doivent répondre aux normes de sécurité et doivent avoir été contrôlées.

Vos responsabilités

Responsabilité civile de la commune et du maire

La commune et vous-même êtes responsable des accidents si la police municipale n'a pas été ou mal mise en œuvre :

- absence de mesures de sécurité,
- absence de balisage et de signalisation...

Responsabilité pénale du maire

Votre responsabilité pénale personnelle peut être engagée pour atteinte involontaire à l'intégrité des personnes (article 222-19 du Code pénal) ou à la vie (article 221-6 du Code pénal).

Nos conseils de prévention

- Informez-vous sur les capacités et les compétences de l'organisateur.
- Rendez-vous sur place pour vérifier les installations et aménagements.

Les principales mesures de sécurité à prendre

Concentrations et manifestations automobiles

- imposez à l'organisateur le respect des règles de sécurité des participants, des spectateurs et de toutes les personnes présentes lors de la manifestation.

Courses cyclistes

- réglementez et restreignez la circulation et le stationnement.
- mettez en place les moyens de secours adaptés à la longueur du circuit.
- exigez :
 - la mise en place d'une signalisation appropriée informant de l'interruption de la circulation,
 - des barrières de protection pour empêcher les spectateurs de déborder sur la voie.

Spectacles et événements en salle ou à l'intérieur d'enceintes de plein air

- les enceintes recevant des manifestations sportives doivent faire l'objet d'une homologation spécifique.
- vérifiez que les organisateurs ont pris toutes les mesures de sécurité, notamment :
 - dégagement de l'accès des lieux et des issues de secours,
 - présence d'un service médical et de secours,
 - respect des normes de sécurité incendie et du matériel de sécurité...

Installation de gradins ou de chapiteaux

- contrôlez l'agrément donné par l'organisme habilité, portant sur le montage et sur la stabilité de la structure.
- si des gradins sont montés à l'intérieur d'une enceinte clôturée, cette enceinte devient un ERP (Etablissement Recevant du Public) classé établissement de plein air : demandez le passage de la commission de sécurité.

Manifestations sonorisées

- veillez aux nuisances sonores produites par certaines manifestations : tir, ball-trap, animation musicale, bals.

Bon à savoir

Si votre commune organise un événement avec diffusion de musique, vous devez en informer [la SACEM](#).

Débats de boisson temporaires

- veillez au respect de la réglementation contre le tabagisme et l'alcoolisme (Loi Evin).
- faites respecter les horaires de fermeture prévus par arrêté préfectoral pour le département.

Bon à savoir

- **Les buvettes occasionnelles** ne peuvent délivrer que des boissons du groupe 1 (boissons chaudes et froides, sans alcool ou ne comportant pas plus de 1,2 % d'alcool) et 2 (boissons comportant 1,2 à 3 % d'alcool).
- **La vente et la distribution de boissons alcoolisées est interdite dans les enceintes sportives.** Mais vous pouvez accorder une dérogation temporaire pour 48h au plus.

Spectacles vivants, manifestations sans but lucratif, rave-parties...

- prenez toutes les mesures de police pour assurer la sécurité autour du spectacle.